



DIRECTEUR DES OPÉRATIONS (DOp)

FICHE DE POSTE	Directeur des Opérations (DOp)
CATÉGORIE	Cadre de direction Direction opérationnelle
STATUT	Agent contractuel
LIEU D'AFFECTATION	GEMINCA Bangui, République Centrafricaine

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU POSTE

La mission opérationnelle de **GEMINCA**, définie aux articles 185 à 192 et 199 du Code Minier RCA 2024, confère à la Société un rôle central et exclusif dans la chaîne de valeur des substances minérales précieuses et semi-précieuses en République Centrafricaine. **GEMINCA** est le seul opérateur habilité à exporter ces substances (article 186), à tenir le Registre National des transactions (article 189) et à encadrer les artisans miniers (article 199). La gestion des centres secondaires d'achat, la supervision des agents acheteurs agréés et la coordination des flux d'achat-vente-exportation constituent le cœur opérationnel de la Société.

Le Directeur des Opérations est responsable de l'ensemble de ces activités. Il est le garant de la performance commerciale, de la traçabilité des transactions, de la conformité opérationnelle et de l'encadrement des acteurs de l'exploitation artisanale.

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE

Le Directeur des Opérations est placé sous l'autorité directe du Directeur Général de **GEMINCA**. Il supervise l'ensemble des unités opérationnelles de la Société, notamment les centres secondaires d'achat dans les zones d'exploitation artisanale, les agents acheteurs agréés et les équipes terrain.

Il entretient des relations fonctionnelles étroites avec l'Administration des Mines, les Bureaux d'Achat et de Vente agréés, les titulaires de titres miniers et les Coopératives minières agréées.

MISSIONS PRINCIPALES ET RESPONSABILITÉS

Achats de substances minérales

- Superviser et coordonner les opérations d'achat de substances minérales précieuses et semi-précieuses (diamants, or, pierres précieuses) auprès des artisans miniers patents, des Coopératives minières agréées et des titulaires de titres miniers, conformément aux articles 186 et 188 du Code Minier RCA 2024.
- Veiller à ce que chaque lot acheté soit inscrit auprès de **GEMINCA** sur un bordereau d'achat préalablement coté et paraphé par l'Administration des Mines (article 186).

- Contrôler les carnets d'identité des agents acheteurs agréés et s'assurer du respect de leurs attributions territoriales.
- Superviser le rachat des lots des Bureaux d'Achat et de Vente n'ayant pas atteint la valeur minimale exportable (article 189).
- Définir les objectifs annuels d'achat par région, par centre secondaire et par catégorie de substances minérales, et mettre en place un système d'analyse des prix garantissant la compétitivité de **GEMINCA** tout en préservant les intérêts des artisans miniers.
- Optimiser les délais de traitement des opérations d'achat et élaborer des tableaux de bord de suivi quotidien des volumes, valeurs et marges.

Centres secondaires d'achat

- Planifier, ouvrir, opérationnaliser et superviser les Centres secondaires d'achat de **GEMINCA** dans les zones d'exploitation artisanale (article 186), et coordonner les zones dépourvues de centres via des agents acheteurs itinérants.
- Encadrer les agents acheteurs affectés à ces centres et assurer leur formation continue sur les procédures réglementaires.
- Définir les standards opérationnels applicables à l'ensemble des centres et évaluer périodiquement leur performance économique et opérationnelle, en proposant les ajustements nécessaires au Directeur Général.
- Optimiser la couverture territoriale des centres afin d'améliorer la collecte nationale, et développer un dispositif d'assistance technique permanent à leur profit.

Exportations et Registre National

- Superviser et coordonner l'ensemble des opérations d'exportation des pierres et métaux précieux, exclusivement réservées à **GEMINCA**, aux Bureaux d'Achat et de Vente agréés et aux titulaires de permis d'exploitation industrielle (article 186).
- Veiller à l'enregistrement préalable de tout lot destiné à l'exportation, et assurer la tenue rigoureuse et la mise à jour régulière du Registre National des transactions (article 189).
- Coordonner avec les services douaniers, l'Administration des Mines, les banques et les transporteurs pour réduire les délais administratifs d'exportation.
- Développer un système numérique intégré de gestion des exportations et produire les statistiques nationales correspondantes.

Relations avec les Tailleries, Bijouteries et Usines d'Affinage

- Gérer les relations commerciales et contractuelles avec les Tailleries, Bijouteries et Usines d'affinage approvisionnées par **GEMINCA**, conformément aux articles 187 et 192 du Code Minier RCA 2024.
- Superviser la mise en œuvre des accords d'approvisionnement et veiller au respect des obligations des partenaires industriels et artisanaux.
- Promouvoir le développement de la filière de transformation locale : favoriser l'approvisionnement régulier des industries nationales, identifier leurs besoins et développer les partenariats créateurs de valeur ajoutée locale.

Traçabilité, conformité et digitalisation

- Mettre en place et superviser le système de traçabilité des lots, depuis les sites d'extraction jusqu'à l'exportation ou la transformation, et veiller à l'intégrité des données du Registre National des transactions.
- Assurer la conformité des transactions avec le Processus de Kimberley (diamants bruts) et les normes internationales de diligence raisonnable applicables aux chaînes d'approvisionnement minières.
- Prévenir et signaler tout flux illicite de substances minérales, en coordination avec l'Administration des Mines et les autorités judiciaires compétentes.
- Déployer des outils numériques de traçabilité et de suivi en temps réel des mouvements, superviser l'archivage électronique sécurisé des transactions et développer les interfaces numériques avec l'Administration des Mines.

Encadrement de l'exploitation artisanale

- Assurer l'encadrement technique, réglementaire et organisationnel des artisans miniers patents et des Coopératives minières agréées (articles 199 et 200 du Code Minier RCA 2024).

GEMINCA s'engage à assurer l'égalité des chances dans l'ensemble de ses procédures de recrutement.

- Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien -

- Contribuer à la réhabilitation des zones d'exploitation artisanale dégradées, en coordination avec le Ministère en charge des Mines.
- Organiser des formations à l'attention des artisans miniers et des coopératives sur les bonnes pratiques minières, la sécurité et la réglementation, afin de diffuser une exploitation responsable et de promouvoir sa professionnalisation.
- Faciliter l'accès des artisans miniers et des coopératives aux services de **GEMINCA** et promouvoir leur formalisation progressive.

Pilotage de la performance et coordination institutionnelle

- Élaborer les tableaux de bord opérationnels, analyser les indicateurs de performance, proposer les mesures correctives et préparer les revues trimestrielles de performance présentées au Directeur Général.
- Assurer la coordination opérationnelle avec les directions techniques du Ministère chargé des Mines, ainsi qu'avec les Douanes, les Forces de sécurité intérieure, les collectivités territoriales et les autres administrations concernées.
- Participer aux missions de contrôle conjointes et aux opérations spéciales de lutte contre la fraude et la contrebande.

Agréments et relations avec l'Administration des Mines

- Coordonner les relations opérationnelles avec l'Administration des Mines pour le traitement des dossiers d'agréments, d'autorisations et de tout acte réglementaire lié aux opérations de **GEMINCA**.
- Assurer le suivi des dossiers administratifs des Bureaux d'Achat et de Vente et des autres partenaires opérationnels.
- Veiller à la conformité permanente des opérations de **GEMINCA** avec le Code Minier RCA 2024 et ses textes d'application.

Joint-ventures et production sur sites et concessions

- Assurer le suivi opérationnel des joint-ventures entre **GEMINCA** et des opérateurs miniers nationaux ou internationaux, en veillant au respect des obligations contractuelles et réglementaires de chaque partie.
- Coordonner les interfaces avec les partenaires de joint-venture, en assurant la remontée des indicateurs de production, des rapports financiers et des informations réglementaires vers la Direction Générale, et contribuer à la structuration et à la négociation de nouveaux accords.
- Superviser et optimiser la production sur les sites et concessions gérés en propre par **GEMINCA** (volumes, qualité, coûts), ainsi que sur les sites exploités conjointement avec des partenaires, en veillant à la juste répartition des volumes produits.
- Mettre en place un système de reporting de la production par site et par concession, permettant le suivi des performances et la consolidation des données à l'échelle de **GEMINCA**.

Excellence opérationnelle et logistique

- Améliorer en continu les processus opérationnels, standardiser les procédures, optimiser les coûts et la productivité des équipes, conduire les projets de transformation opérationnelle et mettre en œuvre une démarche qualité.
- Organiser le transport sécurisé des substances minérales, superviser leur stockage et leur conservation, et assurer la disponibilité des équipements opérationnels.
- Coordonner la logistique entre les centres secondaires et le siège.

Santé, Sécurité, Environnement (HSE) et gestion des risques

- Veiller à l'application des normes de santé et sécurité au travail (SST) sur l'ensemble des sites opérationnels et centres d'achat, et garantir la sécurité des personnels et des biens.
- Contribuer à la mise en œuvre des plans de gestion environnementale des zones d'exploitation artisanale et promouvoir les bonnes pratiques environnementales auprès des partenaires.
- Superviser les plans de gestion des situations d'urgence et de continuité des activités, et signaler tout incident ou accident à la Direction Générale et aux autorités compétentes.
- Identifier les risques opérationnels, prévenir les pertes et fraudes, et superviser la sécurité des opérations d'achat, de transport et la gestion des incidents.

PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUIS

Formation académique

- Diplôme d'ingénieur en Mines, Géologie, Génie Minier ou Sciences de la Terre (BAC+5 minimum), ou Master en Sciences de la Terre, Ressources Naturelles, Gestion des Industries Extractives ou domaine équivalent (BAC+5 minimum).
- Toute formation complémentaire en gestion de la chaîne d'approvisionnement minière, en droit minier ou en développement durable du secteur extractif constituera un atout.

Expérience professionnelle

- Minimum cinq (5) ans d'expérience avérée dans les opérations minières artisanales ou industrielles en Afrique subsaharienne, dont une expérience significative en Afrique centrale.
- Expérience confirmée dans la supervision d'opérations d'achat-vente de pierres et métaux précieux ou semi-précieux.
- Connaissance documentée des filières de production artisanale en République Centrafricaine (diamant, or). **Un avantage décisif.**
- Expérience dans la gestion d'équipes terrain dans des environnements éloignés et des contextes sécuritaires complexes.
- Expérience avec les mécanismes de certification internationale (Processus de Kimberley, ITRI Tin Supply Chain Initiative ou équivalents) fortement appréciée.

Compétences techniques

- Connaissance approfondie du Code Minier RCA 2024, notamment les articles 183 à 199 portant sur les substances minérales précieuses et l'exploitation artisanale.
- Maîtrise des procédures d'achat, d'exportation et de commercialisation des substances minérales précieuses et semi-précieuses.
- Bonne connaissance du cadre réglementaire du Processus de Kimberley pour les diamants bruts et des normes de diligence raisonnable applicables aux chaînes d'approvisionnement minières.
- Capacité à mettre en place et à opérer des systèmes de traçabilité et de registres de transactions.
- Maîtrise des outils informatiques de gestion des opérations et de reporting.

Aptitudes comportementales

- Leadership de terrain et capacité à gérer des équipes pluridisciplinaires dans des environnements contraints et éloignés.
- Intégrité irréprochable et résistance aux pressions dans un secteur sensible à la corruption et aux flux illicites.
- Capacité à établir des relations de confiance avec les artisans miniers, les communautés locales et les partenaires institutionnels.
- Rigueur opérationnelle, sens de l'organisation et aptitude à gérer simultanément de multiples priorités.
- Bonne connaissance du terrain centrafricain et sensibilité aux enjeux culturels et communautaires locaux.
- Maîtrise du français (obligatoire) ; la connaissance du sango ou d'autres langues locales constitue un atout.
- Performance HSE attendue : absence d'accidents graves sur les sites opérationnels et respect des plans de gestion environnementale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser par email à Mazarine@sci-cap.com, en copie à Prisca@sci-cap.com, avec pour objet : Candidature_GEMINCA_[intitulé du poste]

1. Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de **GEMINCA**
2. Un curriculum vitae détaillé mettant en évidence l'expérience pertinente dans les opérations minières
3. Les copies certifiées conformes des diplômes et attestations de travail
4. Tout document attestant d'une expérience avec les mécanismes de certification internationale (KP ou équivalents)
5. Les coordonnées de trois (3) personnes de référence professionnelle

CONTACT & INFORMATIONS

Mazarine DOUZIMA, Responsable Suivi-Évaluation | +236 74 19 17 18

Secrétariat : Mme Prisca Domingos | +236 75 04 54 86